

<https://www.haute-garonne.fr/la-mobilite-sur-laire-urbaine-de-toulouse>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

La mobilité sur l'aire urbaine de Toulouse

Rubric

Écologie

Tag 1

Mobilité

Publié le 24 février 2020

Reading time

Reading time : 5 minutes

Illustration Image



Priorité à l'intermodalité

Le Conseil départemental soutient les projets qui améliorent l'offre des transports urbains : il privilégie l'intermodalité, c'est à dire l'amélioration de la liaison entre plusieurs types de transports. Une meilleure connexion entre tramways, réseau métro-bus et bus en sites propres doit rendre le réseau de transports publics plus attractif et limiter la place de la voiture individuelle.

Projets et réalisations

- le **tramway** : soutien pour le prolongement de la ligne 1 vers le [parc des expositions d'Aussone-Beauzelle](#) ; ligne Envol (desserte de l'aéroport depuis avril 2015)
- le **métro** : le Conseil départemental a voté à l'unanimité en avril 2013, une première subvention de 40 millions d'euros pour le prolongement de la ligne B du métro de Ramonville à Labège. Il s'est engagé dans le financement de la 3ème ligne de métro et de l'interconnexion sans rupture de charge entre Ramonville et Labège Innopole.
- les **bus** en site propre ou Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) : circulant sur des voies dédiées. Ces bus se caractérisent par des performances supérieures aux lignes classiques et comparables à celles d'un tramway (fréquence, amplitude horaire, régularité, temps de parcours, confort et accessibilité...). Le Conseil départemental s'est également engagé à financer le réseau Linéo à hauteur de 25%.

Le Conseil départemental et la Région renforcent leur coopération

À travers les analyses réalisées dans le cadre des études multimodales de l'agglomération toulousaine, la Région et le Conseil départemental partagent le constat que les projets de mobilités portés à ce jour sur la métropole toulousaine, s'ils s'avèrent indispensables, ne seront pas suffisants pour répondre aux enjeux de mobilité dans l'aire urbaine toulousaine sur le court, moyen et long terme.

Face à l'urgence climatique, la Région et le Conseil départemental partagent la nécessité de développer les mobilités durables, comme le vélo, les transports en commun, le covoiturage et la desserte ferroviaire périurbaine, afin d'améliorer les conditions de déplacements des habitants et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les deux collectivités ont ainsi choisi de participer au-delà de leurs obligations légales au financement du [Projet Mobilités 2020-25-2030 porté par Tisséo Collectivités](#), à hauteur de 201 M€ pour le Département et de 150 M€ pour la Région.

Vélo

Le Plan régional vélo adopté en 2020 par la Région dans le cadre de son « Pacte vert » et la stratégie départementale des mobilités cyclables du Département, déployée en janvier 2021, vont permettre la création de nouvelles liaisons cyclables du quotidien, notamment le Réseau Express Vélo (REV) et de nouvelles liaisons touristiques, comme les véloroutes, d'ici 2025.

Nodes

[Le Réseau Express Vélo \(REV\)](#)

[La Haute-Garonne à vélo](#)

Train

La Région et le Département sont aussi des partenaires historiques et financiers du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), qui prévoit les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse dans la perspective d'accueillir la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux et de développer un véritable réseau express régional (RER) autour de la métropole de Toulouse.

Nodes

[LGV Bordeaux-Toulouse : le Département est le 2e financeur en Occitanie](#)

Covoiturage

Le Département est par ailleurs le pilote opérationnel pour la création des aires de covoiturage. 3 000 places sont ainsi en cours d'aménagement en Haute-Garonne.

Nodes

[Covoiturage en Haute-Garonne](#)

Le transport scolaire

Depuis le 1er janvier 2022, en conformité avec le cadre législatif, la gestion des transports interurbains et des transports scolaires est exercée par la Région, hors périmètre SMTC Tisséo qui reste sous la compétence du Conseil départemental. Depuis 2017, le Département continuait en effet d'exercer ces compétences par délégation de la Région.

Concrètement, cette réorganisation du service de transport scolaire s'est faite au mois de janvier sans aucune interruption et sans incidence pour les familles et les jeunes usagers. La Région poursuit la gratuité du service.

Nodes

[Transport scolaire : année scolaire 2026-2027](#)

Le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap continuera pour sa part à être géré et organisé par le Département.

Nodes

[Transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap](#)

Le Conseil départemental, en tant que chef de l'action sociale, maintient la gratuité de l'offre de transports (train, autocar, réseau Tisséo) pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que pour les demandeurs d'emploi, sous conditions de ressources.

Nodes

[Gratuité des transports publics : aide à l'insertion](#)

[Transports gratuits pour les personnes âgées](#)